



FORMATION INTER DEGRE

LE TRAVAIL PERSONNEL DE L'ELEVE EN DEHORS DE LA CLASSE

SECTEUR DE SAINT GERMAIN DU PLAIN
CIRCONSCRIPTION DE TOURNUS 19 NOVEMBRE 2018



ORDRE DU JOUR

Matin

- Définir la notion de devoirs à la maison
- Réflexion par pôles disciplinaires sur les pratiques des enseignants concernant les devoirs
- Mutualisation – analyse

Après midi

- La réglementation en vigueur
- Présentation du dispositif « Devoirs faits »
- Elaboration d'une charte du travail personnel de l'élève
- Présentation des modalités d'organisation des observations croisées



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Mener une réflexion collective sur le travail personnel de l'élève
- Faire un état des lieux des pratiques des enseignants
- Les bénéfices les écueils à éviter : définir les conditions pour une meilleure efficacité
- -Connaitre la réglementation en vigueur et le dispositif devoirs faits
- Elaboration d'une charte inter degré pour améliorer l'articulation CM/6e
- -

QUE DISENT LES TEXTES OFFICIELS ?



La circulaire du 23 novembre 1956

Supprime sans équivoque les devoirs à la maison, retenant des arguments d'efficacité et de santé

« Six heures de classe bien employées constituent un maximum au-delà duquel un supplément de travail soutenu ne peut qu'apporter une fatigue préjudiciable à la santé physique et à l'équilibre nerveux des enfants.

Enfin, le **travail écrit** fait hors de la classe, hors de la présence du maître et dans des conditions matérielles et psychologiques souvent mauvaises, ne présente qu'un intérêt éducatif limité. En conséquence, aucun **devoir écrit**, soit obligatoire, soit facultatif, ne sera demandé aux élèves hors de la classe...

...Libérés des devoirs du soir, les enfants de 7 à 11 ans pourront consacrer plus aisément le temps nécessaire **à l'étude des leçons.** »

Quelle définition du mot DEVOIR dans les textes ?

La circulaire fondatrice de 1956 est la seule à donner cette définition : « Le mot devoir doit être entendu dans sa définition courante ».

Le « **devoir** » se distingue de « l'exercice » en ce que, tandis que celui-ci permet de s'assurer sur le champ si une leçon a été comprise, celui-là permet, en outre, de mesurer l'acquis de l'élève et de **contrôler ses qualités de réflexion, d'imagination et de jugement**. Il exige de l'enfant **un effort personnel et soutenu**, une **mise en forme et « au propre » utiles à sa formation** – à celle de son esprit comme à celle de son caractère [...] »

Très rapidement, la notion de « devoir » se confond avec celle de « travail écrit ».

Des textes unanimes et très nombreux

Circulaire du 29 décembre 1956 : « Aucun devoir écrit, soit obligatoire, soit facultatif, ne sera demandé aux élèves hors de la classe. Cette prescription a un caractère impératif ».

Circulaire du 28 janvier 1958 : rappel

Circulaire n° 64-496 du 17 décembre 1964 -> concerne les élèves des cours préparatoires et vise, d'une façon plus générale, l'ensemble des élèves de l'école primaire ».

Circulaire n° 71-38 du 28 janvier 1971 : « Il reste interdit, dans l'enseignement élémentaire, de donner des travaux écrits à exécuter à la maison ou en étude ».

Circulaire n° 94-226 du 6 septembre 1994

: « [...] Les élèves n'ont pas de devoirs écrits en dehors du temps scolaire. A la sortie de l'école, le travail donné par les maîtres se limite **à un travail oral ou à des leçons à apprendre** ».

-> Pas moins de 6 rappels à l'ordre de 1956 à 1995



La circulaire de 1971

À la place des devoirs il ne manque pas « de tâches et d'activités : leçons à apprendre, lecture, étude de quelques mots nouveaux, petites enquêtes, etc ».

Enfin, le texte de 1995

« à la sortie de l'école, le travail donné par les maîtres aux élèves se limite à un travail oral ou des leçons à apprendre ».



la circulaire de septembre 1994

abroge les circulaires antérieures qui interdisaient les devoirs à la maison.

- un temps réservé aux études dirigées et aux devoirs.
- temps qui n'est pas déterminé dans les programmes de 2002 et qui disparaît des horaires et des programmes de 2008

la circulaire de 2008

« relative à la mise en place de l'accompagnement éducatif »

Les types de travaux demandés

- avant tout des leçons :
apprentissage oraux, lectures, révisions avant évaluation
(par la reprise de plusieurs leçons),

mémorisation de vocabulaire, de résumés, de poésies et de tables
- Au CM bien plus qu'au CP, **du travail écrit est donné systématiquement en français et en mathématiques**

Les attendus des enseignants

Au CP, les enseignants justifient leur demande par :

- la nécessité d'assurer, de **renforcer** et de **consolider** les **acquis du jour**, par une reprise du travail de la classe ;
- l'intérêt d'un **entraînement** ou d'un **réinvestissement** dans **un autre cadre** que celui de la classe ;
- la nécessité d'**habituer les élèves à un travail personnel** pour développer leur **autonomie** ;
- le souci d'**impliquer les parents** dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

- Au CM2, tous les enseignants donnent à leurs élèves du travail à faire en dehors de la classe. Les motifs et les objectifs évoqués :
- **le soutien et l'aide** aux élèves dans leur travail de classe ;
- le développement d'**une attitude d'écopier** (sens de l'effort, goût du travail, éducation à la contrainte) ;
- la nécessité de **consolider** les acquis de la classe ;
- l'urgence **de préparer les élèves au collège** ;
- le **manque de temps en classe**
- le **lien entre l'école et la famille**




Les enjeux affichés des devoirs maison

- Fixer les apprentissages, intégration des notions vues en classe
- Rendre l'élève autonome
- Communiquer avec les familles

Finalités et types de devoirs écrits

- ❖ **Les devoirs de pratique** : ils visent le renforcement des acquisitions (Exercices d'application etc.)
- ❖ **Les devoirs de préparation** : le travail proposé anticipe les acquisitions qui seront faites en classe.
- ❖ **Les devoirs de poursuite** : les élèves réemploient ce qui a été vu dans d'autres situations.
- ❖ **Les devoirs de réflexion et de créativité** : ils relèvent davantage de l'analyse.



Les devoirs sont donnés par les enseignants quasiment tous les jours, en tout cas avec une **grande régularité**.

Les supports utilisés par les élèves sont généralement des cahiers de textes ou des agendas, au choix des élèves et des familles

Les modalités de travail personnel interrogent de nombreux maîtres.

-> l'usage du cahier de texte, à l'organisation du temps de travail, l'apprentissage des leçons, les enseignants restent sur ce sujet imprécis, voire gênés.

=> **la manière de travailler en dehors de la classe appartient davantage au domaine de l'implicite que de l'explicite**, au point que seul le tiers des enseignants de l'échantillon déclare écrire les consignes au tableau avant que les élèves ne les recopient

Le travail effectué à la maison semble toujours repris en classe. Il donne lieu le plus souvent à une correction quotidienne, généralement collective, beaucoup plus rarement individuelle

Faible mobilisation de l'outil informatique : que ce soit pour communiquer ou pour utiliser des ressources numériques dans le contexte du travail en dehors de la classe

Un travail en dehors de la classe qui questionne

Constat : consensus enseignants, parents, élèves

Mais des interrogations :

- à l'hétérogénéité de la notion
- à l'obscurité de la relation entre le travail conduit dans la classe et celui qui est demandé en sus,
- à l'ambiguïté de la place de la famille
- à la question des méthodes de travail
- à la place et au rôle, encore mal définis, des dispositifs et des organismes qui participent au travail en dehors de la classe.

DES ECUEILS

Pour réaliser le travail demandé et en tirer bénéfice

-> **faire le lien entre l'activité demandée et les savoirs qui y sont en jeu.**

MAIS

les élèves ne peuvent pas toujours faire ce lien :

- défaut de maîtrise des savoirs en question, (pas construits pendant le cours),
- Ils n'ont pas conscience de quels savoirs ils ont besoin dans la situation
- l'adulte (ou le pair) qui les accompagne dans leur travail transforme la situation d'exercice en s'éloignant des intentions de l'enseignant.

Comment développer le TPE ?

Agir sur les pratiques enseignantes

Questionner le travail à mener en classe en amont pour permettre à l'élève de réaliser seul la tâche demandée.

Agir en classe

Préparer le travail personnel : Consacrer un temps en fin ou début de cours (rituel)

Préciser le type de devoirs et ses attentes, donner du sens

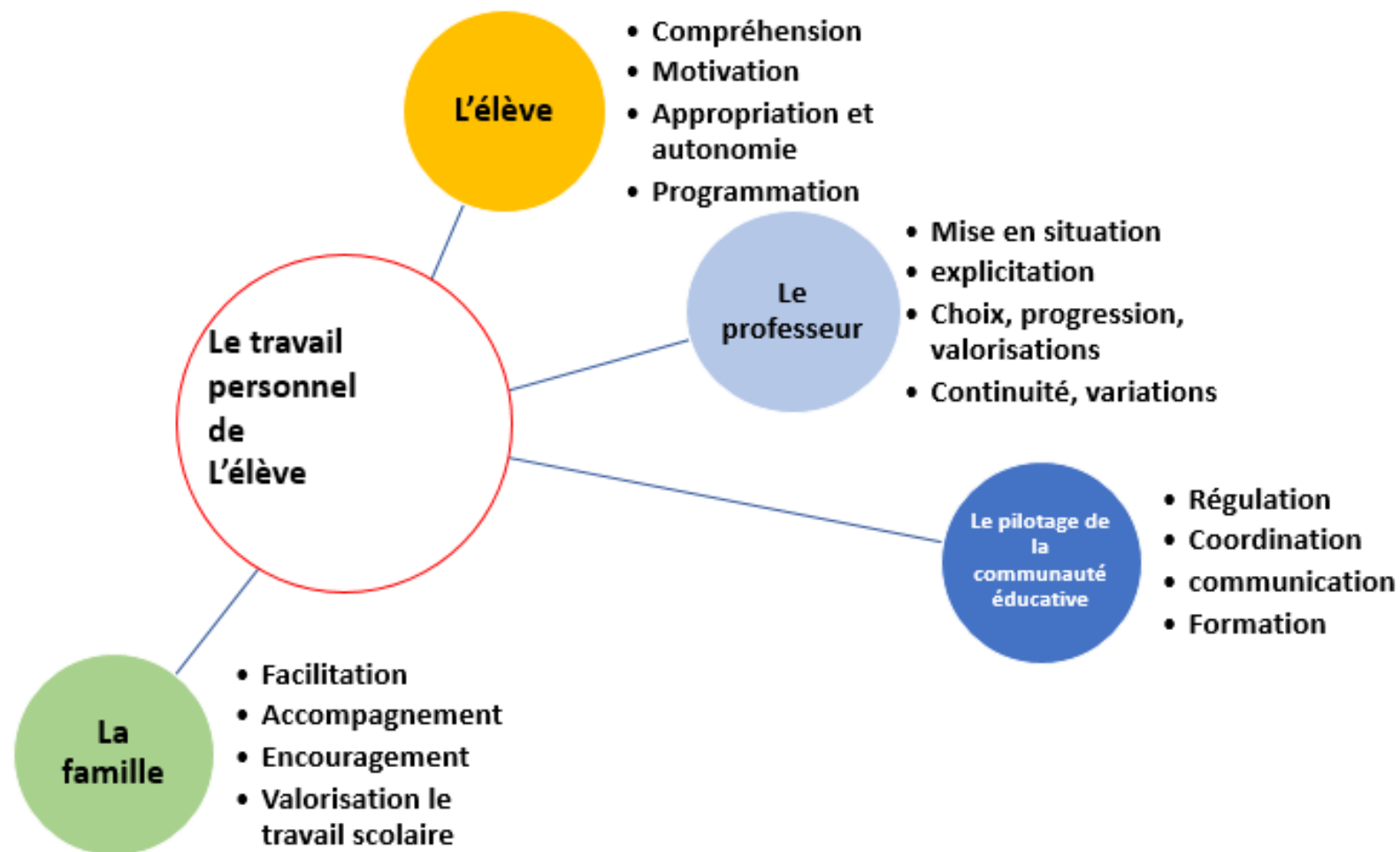
Préciser clairement les objectifs de l'évaluation


Vérifier que tous ont compris

Vérifier la prise des devoirs et compléter le cahier de textes numérique
(penser au cas de l'élève qui n'aura pas noté ses devoirs)

Favoriser et développer le travail personnel de l'élève dans le cadre des APC ou AP (travail sur les consignes, comment apprendre, comment réviser)

Le travail personnel de l'élève, une responsabilité partagée





ces activités peuvent être considérées comme une obligation si tous les élèves ont les moyens matériels de s'en acquitter, chez eux, dans l'école ou dans un cadre associatif. Il importe donc pour l'équipe pédagogique de se soucier de cette possibilité et de faire connaître les ressources locales.

